

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2022

Référence
64_2022

Objet de la délibération
DM2 Budget Eau : Provisionnement des Créances 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Date de la convocation
24/11/2022

Date d'affichage
24/11/2022

Vote
MAJORITE
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 05/12/2022

Et

Publication ou notification du :
24/11/2022

L'an 2022 et le 5 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : M. VANZELLA Yoann à M. SONZOGNI Jean-Luc

Absents séance:

Absent(s) : MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **DM3 Budget Eau : Provisionnement des Créances 2020**

Afin de constater les provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour les retards de paiement de l'année 2020, il est nécessaire de procéder à la DM suivante (cette dépense fait partie des dépenses obligatoires) :

DM3 section de fonctionnement :

Dépense au 622 Rémunération d'intermédiaire et honoraire : - 15€

Dépense au 6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : 15€

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la Décision modificative.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/12/2022
Le Maire
François DENEUX

